



**AVIS DE PROMULGATION  
DES RÈGLEMENTS 495.3-2017, 496.15-2017 ET 499.3-2017**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de la séance tenue le 11 juillet 2017, a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 495.3-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 495-2015 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION COMMERCIALE EN BORDURE DE LA ROUTE 365**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.15-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN D'AGRANDIR CERTAINES ZONES MIXTES OU COMMERCIALES PAR CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 495.3-2017**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 499.3-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015 AFIN D'AJOUTER UN CAS D'EXCEPTION À CERTAINES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUCTION**

Lesdits règlements sont réputés conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Portneuf, suite à l'émission du certificat d'autorisation daté du 20 juillet 2017.

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie desdits règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 2 AOÛT 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA